

Membres	15
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
**COMMUNE D'EYREIN**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20251209-2025-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025

**DELIBERATION N° 2025-49**

**Séance du 09 Décembre 2025**

**Objet : Modification des statuts de la FDEE19**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures quinze,  
Le Conseil Municipal, convoqué en date du 28 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

*Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SAINNEVILLE Jean-Marie, SOULIER Daniel.*  
*Absents excusés : CAUDIE Christelle, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, SABEAU Fabrice, RIVIERE Patrice.*  
*Secrétaire de séance : NOILHAC Patricia.*

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a validé les procédures de consultation de ses membres et de révision des statuts dont les dispositions principales vous sont présentées en annexe, les parties non révisées restent, celles des statuts 2024 et peuvent être consultées sur le site internet de la FDEE19.

En résumé, cette révision concerne :

- La modification du périmètre de certains de ses secteurs, SIE ARGENTAT, SIE BMT, SIE EGLETONS, SIE LA ROCHE CANILLAC, SIE LUBERSAC, SIE TULLE SUD ;
- La mise en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public telles que :
  - La maintenance et l'exploitation des installations,
  - La maîtrise d'ouvrage des mises en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiteraient et/ou l'éclairage sportif ;
- La participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la possibilité de se définir comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC).

Madame la Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (212 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 23 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
Marie-Pierre LE MIGNON

